

**BIARRITZ**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2023-12/12

VILLE DE BIARRITZ

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Arrondissement de BAYONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance ordinaire du 18 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit décembre,
le Conseil Municipal de la Ville de Biarritz, régulièrement convoqué, est réuni à la Mairie de Biarritz, sous la présidence de Madame Maider AROSTEGUY, Maire.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Raphaël LEFORESTIER

PRÉSENTS : Mme Maider AROSTEGUY (Maire), M. Adrien BOUDOUSSE, Mme Martine VALS (questions n°1 à 5 et à partir de la question n°9), M. Edouard CHAZOUILLERES, Mme Anne PINATEL, M. Richard TARDITS (questions n°1 à 12), Mme Maud CASCINO, M. Fabrice-Sébastien BACH, Mme Patricia POURVAHAB, M. Michel LABORDE, Mme Stéphanie GRAVE, M. Mathieu KAYSER (questions n°1 à 4 et à partir de la question n°13), Mme Anne-Cécile DURAND-PURVIS, M. Xavier DELANNE (Adjoints au Maire), Mme Géraldine VERGET, Mme Valérie SUDAROVICH (questions n°1 à 12), M. Eric QUATREVIEUX, M. Gérard COURCELLES, M. Sébastien MENARD (questions n°1 à 5), Mme Christelle RODET, Mme Françoise FORSANS, Mme Muriel DUBOIS-VIZIOZ, M. Didier BARBERTEGUY, M. Raphaël LEFORESTIER, M. Guillaume BARUCQ, Mme Lysiann BRAO, M. Jean-Baptiste DUSSAUSOIS-LARRALDE, Mme Corine MARTINEAU, M. Brice MORIN, Mme Nathalie MOTSCH (à partir de la question n°4), M. Sébastien CARRERE, M. Patrick DESTIZON (Conseillers Municipaux).

ABSENTS ET ABSENTS REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR : Mme Martine VALS (questions n°6 à 8), M. Richard TARDITS (à partir de la question n°13, procuration à M. VALS), M. Mathieu KAYSER (questions n°5 à 12, procuration à M. CASCINO), Mme Valérie SUDAROVICH (à partir de la question n°13, procuration à M. LABORDE), Mme Elena BIDEGAIN (procuration à E. QUATRE VIEUX), M. Sébastien MENARD (à partir de la question n°6, procuration à P. POURVAHAB), Mme Morane PINAUD BOSQUE (procuration à FS. BACH), M. Louis BODIN (procuration à A. PINATEL), Mme Nathalie MOTSCH (questions n°1 à 3).

**Convention pour l'accompagnement juridique en matière d'application du droit des sols
du service intercommunal Territoires et Urbanisme de l'agence publique de gestion locale**

Autorisation de signature

Madame CASCINO présente le rapport suivant.

Mes chers collègues,

La Commune a adhéré au service intercommunal Territoires et Urbanisme de l'agence publique de gestion locale (APGL) par délibération de son conseil municipal en date du 30 septembre 2022, cette délibération ayant adopté le règlement d'intervention du service arrêté par le comité syndical de l'agence.

Dans ce cadre, la Commune fait appel à ce service depuis le 1^{er} avril dernier afin qu'il réalise une mission d'assistance technique et administrative pour l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme. Cette assistance s'effectue par l'intervention d'un agent du service intercommunal Territoires et Urbanisme pour accomplir toutes tâches d'instruction qui lui sont confiées par le responsable du service.

Même si cette assistance répond pleinement aux attentes, il est prévu, dans le cadre de la réorganisation du service urbanisme, le recrutement d'un instructeur, recrutement qui est en cours. Le renfort de l'agence prendra fin dès lors que le recrutement sera effectif.

Ainsi, cette nouvelle mission d'assistance technique et administrative concernera le premier trimestre 2024, pour une durée de cinquante-trois journées correspondant à la « proratisation », sur une période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2024, des jours travaillés d'une personne à l'agence en 2024. Cette mise à disposition pourra être prolongée les trimestres suivants, sur décision expresse de Madame le Maire.

Il est précisé que cette intervention suppose la conclusion d'une convention avec l'APGL dont le projet est joint à la présente délibération.

Considérant que la Ville de Biarritz peut disposer du service intercommunal Territoires et Urbanisme de l'APGL, en temps partagé avec les autres collectivités adhérentes à l'agence, pour une assistance technique et administrative pour l'instruction des autorisations du droit des sols, je vous invite, mes chers collègues, à bien vouloir :

- décider de faire appel au service intercommunal Territoires et Urbanisme de l'Agence Publique de Gestion Locale pour mener une nouvelle mission assistance technique et administrative pour l'instruction des autorisations du droit des sols pour une durée de trois mois à compter du 1^{er} janvier 2024, reconductible sur décision expresse de Madame le Maire ;
- autoriser Madame le Maire à signer la convention fixant les conditions de mise à disposition de ce service conformément au projet ci-annexé.

ADOpte AVEC 34 VOIX POUR

1 ABSTENTION : Jean-Baptiste DUSSAUSSOIS-LARRALDE

Fait et délibéré en séance les mêmes jours, mois et an que dessus, et le présent extrait
Certifié conforme au registre
Biarritz, le 18 décembre 2023
Le Maire

